



**INSTITUT
INTERNATIONAL
DES DROITS
DE L'HOMME**

Fondé par René Cassin (1969)

**DROIT INTERNATIONAL
DES DROITS DE L'HOMME ET
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

43^{ème} Session annuelle d'enseignement

Strasbourg, 9 – 27 juillet 2012

**Nouveauté 2012 :
programme russophone**

Français

DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

SOMMAIRE

Admission	5
Organisation	7
Diplôme de l'Institut International des Droits de l'Homme	10
Centre International pour l'Enseignement des Droits de l'Homme dans les Universités (CiedhU)	13
Programme	14
Cours introductifs	14
Cours thématiques	15
Cours fondamentaux	16
Cours spéciaux	17

*«Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant
que les droits de l'homme seront violés en
quelque partie du monde»*

René Cassin, 1968



L'Institut international des droits de l'homme organise, en juillet à Strasbourg, une session d'enseignement spécialisée sur les droits de l'homme destinée en particulier aux :

- Étudiants de niveau avancé dans les sciences juridiques, politiques, humaines et sociales,
- Enseignants et chercheurs,
- Membres de professions juridiques et de toute autre profession confrontée aux droits de l'homme,
- Fonctionnaires nationaux et internationaux,
- Membres d'organisations non gouvernementales.

Cette session permet **une étude approfondie du droit international et du droit comparé des droits de l'homme**, sous la direction des spécialistes en la matière, originaires des différentes régions du monde.

La 43^{ème} session d'enseignement est organisée avec l'appui :

- Le Premier Ministre français
- Le Ministère français des affaires étrangères et européennes
- L'Organisation internationale de la francophonie
- Le Conseil de l'Europe
- La Ville de Strasbourg, la Ville de Schiltigheim
- Le Département du Bas-Rhin
- La Région Alsace
- Le Barreau de Strasbourg
- Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
- L'Université de Strasbourg
- Grâce aux contributions des gouvernements du Danemark, du Luxembourg, des Fondations Lannung et Marangopoulos ainsi que de particuliers.

ADMISSION

L'admission des candidats se fait sur examen des dossiers par un Comité de sélection, sous la responsabilité du Secrétaire général de l'Institut.

■ Conditions

Peuvent être admis les candidats qui :

- **maîtrisent le français ou l'anglais**, les deux langues officielles de la session. **De bonnes connaissances de l'autre langue sont également nécessaires** afin de pouvoir suivre l'intégralité de l'enseignement et des débats.
- **au minimum sont titulaires d'un diplôme universitaire sanctionnant quatre années d'études (maîtrise, master 1 ou équivalent).**
- **à titre exceptionnel, justifient par une attestation d'une expérience approfondie dans la pratique des droits de l'homme**, acquise dans une agence gouvernementale, dans une organisation intergouvernementale ou non gouvernementale ou qui peuvent faire preuve d'une expérience comparable.

Il est obligatoire de joindre toutes les pièces exigées et de remplir toutes les rubriques du formulaire de demande d'admission afin que le dossier de candidature soit pris en considération.

Pour des raisons d'organisation et pour préserver la qualité de l'enseignement, le nombre de participants à chaque session est fixé en tenant compte des besoins prioritaires en formation des différents pays et régions du monde (notamment des pays en développement). Les candidats seront informés par courrier du résultat de leur demande de participation à la session.

■ Aide financière

A titre exceptionnel, une aide financière peut être obtenue afin de couvrir certains frais de participation à la session.

Un comité d'attribution des bourses examine les demandes. Le curriculum vitae, une lettre de motivation, les recommandations ainsi que la situation financière des candidats sont pris en considération. La priorité est donnée aux candidats venant des pays en développement. Le résultat de la demande d'aide financière sera notifié aux candidats par écrit.

Toute personne bénéficiant d'une aide financière a l'obligation de suivre l'intégralité de l'enseignement durant les trois semaines. L'aide financière accordée par l'Institut n'est pas cumulable avec un subventionnement obtenu par ailleurs quelle qu'en soit l'origine.

Aucune aide financière supplémentaire ne pourra être obtenue après la décision du comité.

Le dossier complet d'aide financière accompagné d'un curriculum vitae incluant une lettre de motivation et une lettre de recommandation doit parvenir à l'Institut AVANT LE 15 AVRIL 2012.

En raison du nombre limité de bourses pouvant être accordées par l'Institut, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.

■ Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de 700 euros.

■ Dossier de candidature

Le formulaire de demande d'admission est disponible au secrétariat de l'Institut et sur le site Internet : www.iidh.org

Le dossier complet de candidature doit parvenir à l'Institut AVANT LE 7 MAI 2012.

ORGANISATION

■ Informations générales

Les participants sont tenus de respecter les règles fondamentales qui s'appliquent dans toute institution académique.

Les participants doivent suivre assidûment les cours et les conférences dispensés pendant toute la session et respecter les horaires indiqués dans l'emploi du temps.

Toute initiative ou activité en dehors du programme d'enseignement de la session ne peut engager la responsabilité de l'Institut.

Un Directeur des études est chargé du bon déroulement de la session et de la communication entre les participants et l'Institut.

■ Langues

Langues officielles de la session : français et anglais.

Cours introductifs : en français, anglais, espagnol et russe.

Cours thématiques : en français ou en anglais.

Cours fondamentaux : en français, anglais, espagnol et russe.

Cours spéciaux : en français et en anglais.

Il n'y a pas d'interprétation simultanée.

■ Certificat de l'Institut international des droits de l'homme

Une épreuve écrite de contrôle, permettant de vérifier les connaissances acquises pendant la session, a lieu à la fin de la session.

Elle comprend 20 questions à choix multiple. **Les questions sont élaborées par les professeurs des cours.** Ces questions sont libellées en français et en anglais, les participants ont la possibilité d'utiliser un dictionnaire bilingue.

Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer le certificat de l'Institut international des droits de l'homme.

Les auditeurs qui auront échoué à ce test se verront délivrer une attestation de présence.

Séjour

■ Logement

Un logement est proposé en résidence universitaire par le CROUS.
Aucune connexion WIFI.

Le prix de la chambre individuelle du 5 au 29 juillet 2012 inclus est de 310 euros (incluant les frais de gestion). Si vous souhaitez réserver une chambre, le montant non remboursable devra être payé à l'Institut international des droits de l'homme lors de votre enregistrement administratif à Strasbourg. Toute nuitée supplémentaire est à acquitter directement auprès de la résidence universitaire (CROUS). L'Institut n'est pas responsable des difficultés éventuelles liées aux conditions d'hébergement qui sont du ressort des responsables des résidences universitaires.

Chaque participant a la faculté de rechercher lui-même un logement s'il ne désire pas être hébergé en résidence universitaire.

■ Restauration

Le prix du repas au restaurant universitaire est approximativement de 8 euros (sous réserve de changement). Le tarif réduit du logement et des repas est obtenu grâce à la prise en charge par les oeuvres universitaires françaises d'une partie des dépenses.

■ Santé / Accident

Chaque participant doit justifier d'une assurance santé/accident.

L'Institut ne prend, en aucun cas, en charge les frais médicaux des participants lors de leur séjour à Strasbourg.

■ Informations pratiques

Enregistrement administratif des participants, paiement des frais et distribution de la documentation :
SAMEDI 7 JUILLET 2012 DE 9H00 À 13H00 ET DE 15H00 À 19H00.
(Le lieu sera communiqué ultérieurement)

■ Lieu des cours

Université de Strasbourg, Bâtiment "ESCARPE", 11 rue du Maréchal Juin
67000 Strasbourg.

■ Bibliothèque

Elle se trouve au siège de l'Institut, 2, Allée René Cassin.

Le fonds documentaire se compose d'environ 10.000 ouvrages (textes, monographies, rapports, ouvrages de références...) en français, anglais, espagnol, arabe, russe... et d'approximativement 210 périodiques.

Possibilité de faire des photocopies pour un coût modique.

■ Courrier personnel des participants

Il peut être adressé à : Institut International des Droits de l'Homme
2, Allée René Cassin - 67000 Strasbourg, France

■ Points télécopiers - téléphone - photocopies

Au bureau de poste à proximité de la faculté. Leur coût est à la charge des participants.

■ Accès à Internet

- A la bibliothèque de l'Institut.

- Connexion WIFI sur le lieu des cours.

- Dans la résidence universitaire.

- Dans des cybercafés à Strasbourg. Leurs adresses précises vous seront indiquées lors de votre arrivée.

DIPLÔME DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Règlement pour l'obtention du diplôme

■ ARTICLE 1

Le diplôme de l'Institut international des droits de l'homme est ouvert aux participants à la session annuelle d'enseignement de l'Institut possédant déjà des connaissances approfondies en droit international et en droit comparé des droits de l'homme.

Les examens du diplôme sont accessibles uniquement aux participants qui possèdent un diplôme post-gradué ou de niveau équivalent (LL.M, Master). Il est totalement distinct du certificat de participation à la session destiné à vérifier les connaissances générales acquises pendant la session.

■ ARTICLE 2

Peuvent être admis à se présenter aux épreuves en vue de l'obtention du Diplôme, les participants remplissant la condition visée à l'article 1 qui peuvent en outre démontrer par des travaux scientifiques ou par une expérience professionnelle, une compétence spéciale en matière de droits de l'homme. L'admission à participer aux épreuves du diplôme est prononcée par la commission compétente de l'Institut.

Tout candidat sollicitant l'inscription à l'examen du diplôme doit soumettre un dossier contenant : le formulaire d'inscription au diplôme (à solliciter auprès du secrétariat), un curriculum vitae, les copies de l'ensemble des diplômes universitaires, une liste de publications et/ou une justification des expériences professionnelles et autres références utiles.

■ ARTICLE 3

Seuls les candidats qui ont été retenus par la commission compétente de l'Institut seront habilités à se présenter aux épreuves du diplôme.

■ ARTICLE 4

Les épreuves d'examen se tiennent à Strasbourg aux dates indiquées dans l'emploi du temps, en français ou en anglais, au choix du candidat.

■ ARTICLE 5

L'examen comprend :

1 – Une épreuve de sous-admissibilité :

A savoir un exercice écrit d'une durée de cinq heures. Les candidats auront le choix entre deux sujets portant sur le droit international et le droit comparé des droits de l'homme.

Pour être sous-admissibles, les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20 (Les candidats ayant obtenu la note de 10/20 à l'épreuve écrite du diplôme se verront attribuer d'office le certificat de l'Institut International des Droits de l'Homme).

2 – Une épreuve d'admissibilité :

A savoir, un exercice pratique portant sur l'étude d'un casus relatif à l'un ou/et l'autre des systèmes universels ou régionaux de protection des droits de l'homme. (Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Cour interaméricaine des droits de l'homme, Cour européenne des droits de l'homme, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples).

Chaque candidat devra soutenir une plaidoirie 24 heures après avoir tiré au sort son sujet.

Pour être admissibles, les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20.

3 – Une épreuve d'admission :

A savoir, la présentation sous forme d'exposé-discussion d'un sujet tiré au sort (préparation de 2 heures sans documentation) portant sur la protection internationale des droits de l'homme.

Pour être admis les candidats devront obtenir la note minimum de 12/20.

■ ARTICLE 6

Le jury de l'épreuve de sous-admissibilité est constitué au minimum de quatre membres. Le jury de l'épreuve d'admissibilité comprend au minimum deux personnes. Le jury de l'épreuve d'admission finale se compose au minimum de trois membres.

■ ARTICLE 7

1- Le jury d'admission peut, dans des cas exceptionnels, accorder la mention "CUM LAUDE".

2- Lorsque le candidat manque de peu la moyenne exigée, le jury peut lui donner la possibilité d'obtenir le Diplôme en préparant un mémoire sur un sujet agréé par le jury et suivant les termes et conditions décidés par celui-ci.

Ce mémoire doit être adressé à l'Institut, au plus tard le 31 mars de l'année suivante. La délivrance du diplôme est subordonnée à l'appréciation du mémoire par un jury.

■ ARTICLE 8

Les décisions des jurys ne sont pas susceptibles de recours.

Session 2011 - Sujets proposés aux candidats à l'épreuve écrite :

- La notion de subsidiarité et le droit international des droits de l'homme.
- Le contrôle du respect des droits économiques, sociaux et culturels.

CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME DANS LES UNIVERSITES (CiedhU)

■ Programme

Dans le cadre de la session d'enseignement, le **Centre international pour l'enseignement des Droits de l'Homme dans les Universités (CiedhU)** propose aux professeurs d'université, aux assistants et aux chercheurs, des séminaires de formation afin de leur permettre de **développer l'enseignement et la recherche spécialisés sur les droits de l'homme** dans leur activité académique. Les séminaires du CiedhU répartis sur 20 heures de formation portent sur les méthodes d'enseignement des droits de l'homme.

Le programme du CiedhU **implique l'inscription et la participation obligatoire aux conférences et cours de la session annuelle d'enseignement ainsi qu'aux séminaires spécialisés organisés pendant la même période.**

■ Admission

Les participants sont répartis en deux groupes linguistiques, **français et anglais**. L'envoi d'une demande d'inscription au CiedhU ne garantit pas votre admission. Chaque dossier est soumis à un comité de sélection.

■ Frais d'inscription

Les frais d'inscription au CiedhU sont de 150 euros.

■ Dossier de candidature

Le formulaire est disponible au secrétariat de l'Institut et sur le site Internet : www.iidh.org

■ Certificat du CiedhU

Un certificat de participation spécial sera délivré aux participants qui suivent et participent activement aux séminaires du CiedhU.

PROGRAMME / PROGRAMME

CONFERENCE INAUGURALE / INAUGURAL LECTURE

Madame Jennifer STODDART

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada

COURS INTRODUCTIFS / INTRODUCTORY COURSES

CURSOS INTRODUCTIVOS / ВВОДНЫЕ КУРСЫ

■ Droit international des droits de l'homme (6 heures)

International Human Rights Law (6 hours)

Derecho internacional de los derechos humanos (6 horas)

Международное право в сфере прав человека (4 часа)

En français : M. Olivier DE SCHUTTER, Professeur, Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain et au Collège de l'Europe, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation **Chaire LANNUNG**

In English : Mr. Antônio Augusto CANCADO TRINDADE, Judge at the International Court of Justice, Professor at the University of Brasilia, Former President of the Inter-American Court of Human Rights

En español : Sra. Monica PINTO, Profesor, Universidad de Buenos Aires

На русском языке : г-н Анатолий КОВЛЕР, судья Европейского Суда по Правам Человека

COURS THEMATIQUES / THEMATIC COURSES

■ *The Convention 108 for the protection of individuals with regard to automatic processing of personal data, purpose, results and reforms (4 hours)*

Mr. Jörg POLAKIEWICZ, Head of the Human Rights Policy and Development Department, Council of Europe

Mrs. Sophie KWASNY, Head of the Data Protection Unit, Council of Europe

■ *Statistiques ethniques et protection des données personnelles (4 heures)*

M. Patrick SIMON, Directeur de recherche, Unité Migrations Internationales et Minorités, Institut National d'Etudes Démographiques, Paris

■ *Approche contentieuse comparée de la protection des données personnelles (4 heures)*

M. Sébastien TOUZÉ, Professeur de droit public, Université de Strasbourg, Secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme

■ *Health and genetic data protection (4 hours)*

Mr. Trudo LEMMENS, Professor, Faculty of Law, University of Toronto

■ *Profiling, tracing and right of privacy (4 hours)*

Mrs. Megan RICHARDSON, Professor and Deputy Director, Centre for Media and Communications Law, Melbourne Law School

■ *Personal data protection and fight against terrorism (4 hours)*

Mr. Douwe KORFF, Professor of international law, The Human Rights and Social Justice Research Institute, London Metropolitan University

■ *L'encadrement juridique des réseaux sociaux aux fins de protection de la vie et des données privées (2 heures)*

M. Fabien MARCHADIER, Professeur, Université de Poitiers

■ *E-Gouvernement et protection des données personnelles (2 heures)*

Mme Cécile DE TERWANGNE, Professeur, Directrice de recherche au Centre de Recherche Information, Droit et Société, Université de Namur (FUNDP)

COURS FONDAMENTAUX / FUNDAMENTAL COURSES

CURSOS FUNDAMENTALES / ОСНОВНЫЕ КУРСЫ

- **Le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de ses institutions spécialisées** (8 heures)

The human rights protection system of the United Nations and of its specialized agencies (8 hours)

El sistema de protección de los derechos humanos de las Naciones Unidas y de sus organismos especializados (8 horas)

Система защиты прав человека ООН и ее специализированных институтов (8 часов)

En français : M. Linos-Alexander SICILIANOS, Juge, Cour européenne des droits de l'homme

In English : Mr. Christian TOMUSCHAT, Professor emeritus, Humboldt University

En español : Sr. Carlos VILLAN DURAN, Presidente de la Asociación Española para el Derecho Internacional de los Derechos Humanos, Luarca

На русском языке : г-жа Инета ЗИЕМЕЛЕ, судья Европейского Суда по Правам Человека

- **Le système européen de protection des droits de l'homme** (8 heures)

The European human rights protection system (8 hours)

El sistema europeo de protección de los derechos humanos (8 horas)

Европейская система защиты прав человека (8 часов)

En français : M. Pascal DOURNEAU-JOSETTE, Chef de division, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

In English : Mr. Ludovic HENNEBEL, Researcher, The Perelman Centre for Legal Philosophy, Free University of Brussels

En español : Sr. Luis JIMENA QUESADA, Profesor en la Universidad de Valencia, Presidente del Comité Europeo de Derechos Sociales

На русском языке : г-жа Ева ХУБАЛКОВА, заместитель секретаря ЕС

- **Le système interaméricain de protection des droits de l'homme** (6 heures)

The inter-american human rights protection system (6 hours)

El sistema interamericano de protección de los derechos humanos (6 horas)

Межамериканская система защиты прав человека (4 часа)

En français : Mme Hélène TIGROUDJA, Professeur, Université d'Artois

In English : Mr. Diego RODRÍGUEZ-PINZÓN, Professor and Co-Director, Academy on Human Rights and Humanitarian Law, Washington College of Law, American University **Chaire MARANGOPOULOS**

En español : Sra. Laurence BURGORGUE LARSEN, Profesora, Universidad Panthéon-Sorbonne

На русском языке : г-жа Екатерина БЫХОВСКАЯ, юрист, канцелярия ЕСПЧ

- **Le système africain de protection des droits de l'homme** (6 heures)

The African human rights protection system (6 hours)

El sistema africano de protección de los derechos humanos (6 horas)

En français : M. Mutoy MUBIALA, Chef a.i., Section Afrique centrale et occidentale, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève

In English : Mr. Obiora Chinedu OKAFOR, Professor, Osgoode Hall Law School, York University

En español : Sr. Felipe GOMEZ ISA, Profesor, Instituto de Derechos Humanos Pedro Arrupe, Universidad de Deusto

CONFÉRENCE RENÉ CASSIN

M. Antoine PROST, Historien, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Sorbonne

COURS SPÉCIAUX / SPECIAL COURSES

■ La Charte arabe des droits de l'homme (4 heures)

The Arab Charter on Human Rights (4 hours)

En français : M. Mohammed Amin AL-MIDANI, Président du Centre Arabe pour l'Éducation au Droit International Humanitaire et aux Droits Humains (France), Professeur invité à l'Université de Strasbourg

In English : Mr. Ahmed ABOU-EL-WAFA, Professor, Cairo University

■ La protection des droits de l'homme en Asie (4 heures)

Human rights protection in Asia (4 hours)

En français : M. Charaf AHMIMED, Chef d'Unité des sciences sociales et humaines, Bureau de l'Unesco à Jakarta

In English : Mr. Vitit MUNTARBHORN, Professor of Law, Chulalongkorn University, Bangkok

CIEDHU

■ Section francophone

M. Alain VALLIERES, Chargé de cours, Université du Québec à Montréal

■ English speaking section

Mrs. Peggy DUCOULOMBIER, Lecturer, University of Strasbourg

DIRECTRICE DES ETUDES / DIRECTOR OF STUDIES

Mme Marjorie BEULAY, ATER, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Membre du CEDIN

SEMINAIRES / SEMINARS

	Intervenants Groupe francophone <i>Contributors French speaking group</i>	Intervenants Groupe anglophone <i>Contributors English speaking group</i>
1 ^{ère} semaine <i>1st week</i>	<p>Système onusien de protection des droits de l'homme</p> <p>M. Carlos VILLAN DURAN Président de la Société Espagnole pour le Droit International des Droits de l'Homme, Luarca</p>	<p>The human rights protection system of the United Nations</p> <p>Mrs Claire DE LA HOUGUE LLM, PhD, Advocate at the Strasbourg Bar</p> <p>-</p> <p>Mrs Anne WEBER Adviser, Office of the Commissioner for Human Rights, Council of Europe</p>
2 ^{ème} semaine <i>2nd week</i>	<p>Système européen de protection des droits de l'homme</p> <p>M. Frédéric EDEL Chercheur, Centre d'expertise et de recherche administrative, Direction de la formation de l'École Nationale d'Administration</p> <p>-</p> <p>Mme Véronique LECHEVALLIER Avocat, Strasbourg</p>	<p>The European human rights protection system</p> <p>Mr. Daniel RIETIKER Jurist, European Court of Human Rights</p> <p>-</p> <p>Mrs. Claudia LAM Administrator, Secretariat of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings</p>
	<p>Système interaméricain de protection des droits de l'homme</p> <p>Mme Hélène TIGROUDJA Professeuse, Université d'Artois</p>	<p>The inter-american human rights protection system</p> <p>Mr. Diego RODRÍGUEZ-PINZÓN Professor and Co-Director, Academy on Human Rights and Humanitarian Law, Washington College of Law, American University</p> <p>Chaire MARANGOPOULOS</p> <p>-</p> <p>Mrs. Amaya UBEDA DE TORRES Legal Officer, Venice Commission of the Council of Europe, Lecturer at the Center for Political and Constitutional Studies of Madrid</p>



**INTERNATIONAL
INSTITUTE
OF HUMAN
RIGHTS**

Founded by René Cassin (1969)

**INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS LAW
AND
PERSONAL DATA PROTECTION**

43rd Annual Study Session

Strasbourg, 9 – 27 July 2012

**New in 2012 :
Russian speaking programme**

English

INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS LAW AND PERSONAL DATA PROTECTION

SUMMARY

Admission	5
Organization	7
Diploma of the International Institute of Human Rights	10
International Center for University Human Rights Teaching (CiedhU)	13
Programme	14
Introductory courses	14
Thematic courses	15
Fundamental courses	16
Special courses	17

*« There will be no peace on this planet as long
as human rights are violated somewhere in
the world »*

René Cassin, 1968





The **International Institute of Human Rights** organizes a specialized annual study session in human rights in Strasbourg during the month of July directed in particular to :

- Advanced students in law, political science, human and social sciences,
- Professors and researchers,
- Members of the legal professions and any other profession related to human rights,
- National and international civil servants,
- Members of non-governmental organizations.

Its purpose is **to provide advanced courses in international and comparative human rights law** taught by specialists from around the globe.

The **43rd study session is organized with the support of :**

- French Prime Minister
- French Ministry of Foreign and European Affairs
- International Organisation of La Francophonie
- Council of Europe
- City of Strasbourg, City of Schiltigheim
- Department of Bas-Rhin
- Region Alsace
- Strasbourg Bar
- Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
- University of Strasbourg
- Thanks to the contribution of the governments of Denmark, Luxembourg, of Foundations Lannung and Marangopoulos and individuals.

ADMISSION

Admission

Admission of candidates is decided after careful review of their files by a Selection Committee headed by the Secretary General of the Institute.

■ Conditions

Eligible candidates must meet the following requirements :

- **mastery of French or English**, the session's two official languages, **as well as an adequate working knowledge in the other language** to follow the courses and debates.
- **at least, holders of a four year university diploma (Master or equivalent)**
- **exceptionally, attest to a solid experience in the field of human rights** acquired in governmental agencies, in inter or non governmental organizations or possess comparable experience.

All the required papers must be joined to the completed application for admission form.

For organizational reasons and in order to preserve the quality of teaching, the number of participants admitted to each session is limited. Needs and priorities in forming candidates originating from different countries and regions of the world (especially developing countries) are taken into consideration. Candidates will be informed in writing of their admission.

■ Financial Assistance

In exceptional cases, financial assistance can be obtained in order to cover some of the costs to participate in the session.

A scholarship committee examines all requests. The candidate's curriculum vitae, letter of motivation and recommendation, and financial situation are taken into consideration. Priority is given to candidates from developing countries. The results of financial assistance requests will be given in writing.

ORGANIZATION

All persons benefiting from financial assistance are required to participate in the full three weeks of the Session. Financial assistance granted by the Institute cannot be cumulated with grants awarded from other sources whatever they may be.

No additional financial assistance will be given following the committee's decision.

A completed application for admission form, a curriculum vitae including a letter of motivation and recommendation must arrive at the Institute BEFORE 15 APRIL 2012.

Because a very limited number of scholarships are available from the Institute, participants are strongly advised to contact governmental and/or non governmental agencies, international organizations, academic institutions, foundations, organizations, or other sources which may grant financial assistance.

■ Registration fees

The registration fees cost 700 euros.

■ Admission file

Application for admission form is available from the Secretariat of the Institute and on the website : www.iidh.org.

The completed files must reach the Institute BEFORE 7 MAY 2012.

■ General Information

Participants must respect the fundamental rules which apply to any academic institution.

Participants are expected to attend all courses and lectures regularly throughout the Study Session and respect the times indicated in the programme.

The Institute declines all responsibility for any initiative or activity which is not part of the session's teaching programme.

A Director of Studies is responsible for the smooth functioning of the session and for establishing a communication link between the participants and the Institute.

■ Languages

Session's official languages : French and English.

Introductory courses : in French, English, Spanish and Russian.

Thematic courses : in either French or English.

Fundamental courses: in French, English, Spanish and Russian.

Special courses: in either French or English.

No simultaneous translation is provided.

■ Certificate of participation

A written examination is given upon completion to evaluate knowledge acquired during the session. This exam consists of 20 multiple choice questions.

Questions are provided by all professors who lecture during the session. These questions are presented in English and in French. A foreign language dictionary may be used during the exam.

The participants who pass this examination receive the Certificate of the International Institute of Human Rights.

The participants who fail this examination receive a Certificate of attendance.



Stay

■ Accommodation

Housing is proposed by the French university system (CROUS) in a university residence. No wireless Internet access.

A single room from 5 to 29 July 2012 inclusive costs 310 euros (including administrative fees). If you desire to reserve a room, the fees must be paid in full to the Institute when you register in Strasbourg. This fee is non-refundable. Any additional night(s) must be paid by the participant directly to the university residence (CROUS). The Institute cannot be responsible for housing problems. This responsibility lies with the university residence.

Participants are free to make alternative housing arrangements.

■ Meals

The meal price in the university restaurant approximately costs 8 euros (subject to change). The reduced prices for accommodation and meals are possible thanks to the contribution of the French university system.

■ Health / Accident

Every participant is required to have his own health/accident insurance coverage.

The Institute cannot, in any case, be held responsible for medical expenses incurred during a participant's stay in Strasbourg.

■ Practical information

Administrative enrolment, payment of fees and distribution of documentation :

SATURDAY 7 JULY 2012 : FROM 9 A.M. TO 1 P.M. AND FROM 3.00 TO 7.00 P.M. (location will be posted).

■ Location courses

University of Strasbourg, ESCARPE Building - 11 rue du Maréchal Juin, 67000 Strasbourg.

■ Library

The library is located at the Institute – 2, Allée René Cassin.

Approximately 10.000 works (texts, monographies, reports, reference materials) in French, English, Spanish, Arabic, Russian, are found in the Institute's library. In addition, 210 periodicals are available.

Photocopies may be made at the Institute's library for a small fee.

■ Personal mail

Can be addressed to the International Institute of Human Rights 2, Allée René Cassin, 67000 Strasbourg, France.

■ Photocopies - telephone calls - faxes

Can be made at the post office near the university campus. Fees incurred for photocopies, phone calls, faxes are at the participant's expense.

■ Internet connections

- At the Institute's library.

- Wireless internet access where courses will be given.

- In the university residence

- In local cybercafés. Their exact locations will be given in Strasbourg.



DIPLOMA OF THE INTERNATIONAL INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS

Regulations governing the award of the diploma

■ ARTICLE 1

The Diploma of the International Institute of Human Rights is open to participants of the Institute's annual teaching session who already have extensive knowledge of International and Comparative Human Rights Law.

The Diploma exam is open only to those already possessing a postgraduate degree or equivalent (Master's or higher). The Institute's Diploma is distinct from the session's Participation Certificate which is designed to test general knowledge acquired during the Session.

■ ARTICLE 2

Participants meeting the requirements outlined in Article 1 and who demonstrate a special competence in the area of human rights through their scientific works or professional experience may be registered to participate in the Diploma exam. Permission to sit for the diploma exams is granted by the Institute's competent commission.

■ ARTICLE 3

Only candidates who have been selected by the Institute's competent commission will be allowed to sit for the Diploma examinations.

■ ARTICLE 4

Examinations take place in Strasbourg on the dates indicated on the session's schedule, in French or English, as chosen by the candidate.

■ ARTICLE 5

The examination consists of:

1 – A test of pre-admissibility :

Consisting of a 5 hour written exam. Candidates will be given a choice between two subjects pertaining to international and comparative human rights law. A minimum grade of 12/20 is required in order to participate in the test of admissibility (Candidates having earned the grade of 10/20 on the written exam will automatically receive the Certificate of the International Institute of Human Rights).

2 – A test of admissibility :

Consisting of a practical exercise pertaining to a casus relative to one or/and the other of the universal or regional systems of human rights protection (the United Nations Human Rights Committee , the Inter American Court of Human Rights, the European Court of Human Rights, the African Commission of Human and Peoples Rights).

Each candidate must prepare an argumentation and defend it orally 24 hours after drawing his subject.

A minimum grade of 12/20 is required in order to participate in the final oral exam.

3 – A final oral exam :

Consisting of a presentation in the form of an exposé/discussion (2 hours of preparation without any documentation) on a subject pertaining to international human rights protection. Candidates must have a minimum grade of 12/20 to be admitted to the final exam.



■ ARTICLE 6

The Jury for the pre-admissibility is composed of a minimum of four members. The Jury for the admissibility exam is composed of a minimum of two members. The Jury for the final admissions exam is composed of a minimum of three members.

■ ARTICLE 7

1- The admissions Jury may, in exceptional cases, award the mention "CUM LAUDE"

2- Should the candidate be on the borderline of the average required, the Jury may grant him the possibility to receive the Diploma by preparing a memoir on a subject chosen by the Jury and following the terms and conditions set by the Jury. This memoir must be addressed to the Institute at the latest by March 31 of the following year. The Diploma will be delivered subject to the Jury's appreciation of the memoir.

■ ARTICLE 8

The Jury's decisions are not subject to appeal.

In 2011, the two subjects proposed to the candidates for the written exam were :

- Concept of subsidiarity and the international human rights law.
- The control of the respect of the economic, social and cultural rights.

INTERNATIONAL CENTER FOR UNIVERSITY HUMAN RIGHTS TEACHING (CiedhU)

■ Programme

Within the framework of the Study Session, **the International Center for University Human Rights Teaching (CiedhU)** offers university professors, assistants and researchers, formative seminars in French or English to enable them **to develop specialized human rights teaching and research** in their academic activity.

The CiedhU seminars consist of approximately 20 hours of training in human rights teaching methods.

The CiedhU programme requires **registration and compulsory participation in the Study Session's lectures and courses in addition to participation in a series of specialized seminars organized parallel to the session.**

■ Admission

Participants are divided into 2 language groups, **French and English.**

Submitting an application for registration to CiedhU does not guarantee a candidate's admission. A selection committee evaluates each file for admission.

■ Registration fees

The registration fees for the CiedhU programme costs 150 euros.

■ Admission File

The CiedhU application form is available from the Secretariat of the Institute and on the website : www.iidh.org

■ Certificate of CiedhU

A special Certificate of Participation will be issued for active participation in the CiedhU programme.